

Allocution de Joseph Meurice (Luxembourg, 10 décembre 1952)

Source: Séance inaugurale de la Cour de Justice CECA à Luxembourg sous la présidence de Massimo Pilotti-Luxembourg: CLT [Prod.], 10.12.1952. CLT-UFA, Luxembourg. - SON (00:27:50, Montage, Son original). CLT-UFA, 45, Boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg.

Copyright: Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/allocution_de_joseph_meurice_luxembourg_10_decembre_1952-fr-a009e5d7-5409-4c29-a312-bb730dc315a6.html



Date de dernière mise à jour: 04/07/2016

Allocution de Joseph Meurice (Luxembourg, 10 décembre 1952)

Altesse Royale, au nom du Conseil des ministres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, je tiens à vous exprimer notre profonde gratitude pour avoir bien voulu rehausser de votre auguste présence cette cérémonie. Veuillez croire que nous sommes très sensibles à ce geste et que nous nous en sentons très honorés. Monsieur le Ministre président, Monsieur le ministre des Affaires étrangères, Monsieur le bourgmestre, laissez-moi vous dire combien nous vous remercions pour votre si bienveillant et cordial accueil en votre bonne ville de Luxembourg. Messieurs les ministres, Mesdames, Messieurs, nous sentons tous communément toute l'importance de cette journée au cours de laquelle, pour la première fois, toutes les institutions de la Communauté européenne du charbon et de l'acier sont réunies à pied d'œuvres, pour entamer la magnifique tâche qui leur incombe. Cette tâche est certes difficile, mais combien n'est-elle pas exaltante. Tous ceux sur lesquels pèsent aujourd'hui de si lourdes responsabilités, ont parfaitement conscience de la nécessité absolue de réaliser les objectifs du Traité. Le texte de ce Traité, qui pour la première fois instaure une institution supranationale, donne aux différents organes des attributions et des tâches bien délimités et les met tous ensemble, et chacun, dans le cadre qui lui est imparti, en mesure d'apporter sa part à la réalisation des fins même du Traité. Aujourd'hui, en installant solennellement la Cour de justice, nous posons la dernière pierre de cet édifice. Est-il besoin de dire toute l'importance qu'en nos pays de liberté et de démocratie, nous attachons au respect des lois et des règles. Nous y voyons la meilleure sauvegarde des droits de la personne humaine. Il était dès lors indispensable à nos yeux, de placer au cœur de la Communauté cette Cour de justice, qui sera la gardienne du respect de sa charte fondamentale. Ainsi se trouve réalisé cet ensemble harmonieux de poids et de contrepoids que constituent les institutions de la Communauté. Et maintenant, Messieurs, allons de l'avant. Allons de l'avant tous ensemble, avec optimisme et avec réalisme, avec prudence certes, mais aussi avec vigueur. Maintenons toujours la claire vision des objectifs du Traité. Celui-ci est certainement une œuvre éminemment sociale, mais promouvoir le progrès des conditions de vie en nos six pays est vraiment aussi œuvre de paix, qui contribuera à rendre à l'Europe la place qui lui revient dans le monde. En cette approche de la fête de Noël, fête de l'espérance en un monde meilleur, nous avons la conviction que nous accomplissons ici une œuvre de bonne volonté. Je ne doute pas que la paix promise aux hommes de bonne volonté viendra couronner nos efforts.